

PROJET ÉOLIEN DE SAINT-VALENTIN

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

PAR
MONSIEUR ARMOUR GRÉGOIRE

Les municipalités de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix sont situées sur les meilleurs sols drainés du Québec, région aussi appelée Jardins du Québec. Dans notre province, il y a sûrement des endroits où il serait moins dommageable pour installer ces éoliennes industrielles sur des terres non cultivées et qui n'ont presque pas de valeur pour autre occupation et loin des zones habitées.

Moins de 2 % du territoire agricole est en culture et cette portion est en diminution chaque année à cause des nouvelles routes, développements immobiliers et autres. Nous voulons conserver ces terres agricoles le plus possible pour nous et les générations futures.

Ces éoliennes seraient placées selon le plan montré aux quatre coins de Saint-Valentin. Pendant la construction, tous les équipements lourds circuleront sur nos routes et chemins en se rendant à chacun des chantiers et abîmeront nos routes au passage.

Ces éoliennes industrielles seraient pour toujours une nuisance sur les terres agricoles de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et les pylônes électriques le seront aussi à St-Cyprien-de-Napierville, nuisance pour la vue, pour la santé, pour la culture, pour quantité d'animaux, pour le tourisme, pour l'immobilier car la valeur des propriétés diminuera de façon significative, baisse d'évaluation municipale, baisse de constructions futures, dommages pour les champs (machinerie lourde, tassement du sol, moins de récolte pour plusieurs années à venir, dommage pendant les travaux d'installations de ces éoliennes industrielles et perte de récolte ou retard d'ensemencer au bon moment ou annulé pour la saison).

Je me questionne sur les renseignements que ces producteurs ont obtenus pour être en accord avec ce projet. Ils n'ont sûrement pas pris connaissance de tous ces inconvénients qu'ils subiront et feront endurer à leurs voisins s'opposant à ce projet qui n'ont pas été renseignés suffisamment depuis le début des discussions par l'administration municipale et les compagnies impliquées dans ce projet.

Je suis la troisième génération à améliorer cette ferme. Je me souviens de mon père, sur une petite partie de cette ferme où il y avait encore des débris et roches à ramasser pour agrandir la superficie en culture, il a travaillé avec les machines du temps (les chevaux) à restaurer ces champs. On en vient aujourd'hui à vouloir planter des éoliennes industrielles à quelques mètres de ce champ.

Je pense qu'on devrait plutôt planter des arbres en bordure de nos terres plutôt que des éoliennes nuisibles au milieu de nos champs qui sont drainés à tous les 25, 30, 40 ou 50 pieds d'espacement avec des drains de 3, 4, 6, 8 et 10 pouces de diamètre et à une profondeur qui varie de 3 à 6 pieds et même plus dans certains cas.

Comment est-ce possible d'installer du fil électrique dans ces sols drainés aux quatre coins de la paroisse de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix sans faire de dommage? Je pense que c'est impossible de ne pas faire de dommage. Le lieu est bien mal choisi pour l'installation de ces éoliennes industrielles sur des terres drainées.

Ciment dans le sol

Nous, producteurs agricoles, n'avons pas de permis pour enterrer des résidus de ciment de fondation dans le sol, mais ces compagnies d'éoliennes ont tous les droits, même de laisser une grande quantité de ciment dans nos sols à la fin utile des éoliennes. Pourquoi? On ne veut pas de ce ciment dans nos sols.

Acceptabilité sociale

Madame la ministre Nathalie Normandeau a dit que rien ne se ferait sans que la population concernée n'ait donné son accord et qu'il n'était pas question de nous entrer cela de force dans la gorge. Monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, semblait être en accord avec la ministre Normandeau. Ces deux personnes n'ont pas tout fait à ce jour pour appuyer les opposants à ce projet et qui ne veulent pas de ces machines sur un territoire totalement agricole, sur les plus belles terres et les meilleures terres drainées de la région et sans se préoccuper des inconvénients pour la santé des résidents en laissant ces compagnies installer ces engins en zone habitée et très proche des résidences.

Il est clair que ce projet éolien n'a pas l'acceptabilité sociale dont on fait mention quand on parle d'énergie durable.

On ne veut pas de ces éoliennes industrielles sur un territoire qui nous appartient, on le garde propre pour notre agriculture et rester maître chez nous.

Ce projet n'est pas accepté la majorité des résidents des trois municipalités concernées. On l'a vu à toutes les séances qu'a tenues le BAPE à ce jour.

Distance séparatrice

Si la distance des éoliennes en milieu urbain est de deux kilomètres des habitations, ça devrait être la même distance en milieu rural. Pourquoi devons-nous endurer ces machines à 750 mètres de nos maisons? En aucun cas une éolienne industrielle ne devrait être installée à moins de 4 à 5 kilomètres des zones habitées.

Sur les 25 éoliennes à St-Valentin et à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, 19 seront érigées sur pieux qui seront enfoncés à plusieurs pieds dans le sol, ce qui peut affecter la nappe phréatique. N'ayant plus la même qualité d'eau dans nos puits

dans les dernières années, ça devient de plus en plus inquiétant de laisser faire de tels travaux.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose formellement au projet éolien de Saint-Valentin.